## *Rapport n°11*

# MOTION

## Contre la fermeture de la trésorerie de Bégard au 1er janvier 2018 et pour le maintien des services publics de proximité

Face à l'annonce de la fermeture de la Trésorerie de Bégard au 1er janvier 2017, différents mouvements avaient été engagés et portés par les élus locaux, les administrés, les personnels, les organisations syndicales.... Cette protestation avait été entendue, puisque le 23 août 2016, Monsieur Christian ECKERT, Secrétaire d'Etat en charge du budget et des comptes publics, informait les maires du canton de Bégard que la Trésorerie de Bégard était maintenue.

Ce maintien est à nouveau compromis, puisque Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques annonce le projet de fermeture de la Trésorerie de Bégard au 1er janvier 2018.

Cette Politique d'austérité, de resserrements des budgets, de transfert de toutes les activités vers la Trésorerie de Guingamp est inacceptable. C'est pourquoi, nous vous proposons à nouveau d'adopter le projet de motion ci-dessous, afin d'alerter le gouvernement sur cette dégradation progressive et massive du service public de proximité en milieu rural.

BVonline

## *Projet de délibération*

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques a annoncé une nouvelle fois, le projet de fermeture de la Trésorerie de Bégard au 1er janvier 2018. Il propose néanmoins de maintenir des permanences locales au moment des déclarations et paiement des impôts.

Cette proposition de réorganisation du service est étudiée par le Ministère de l'Action et Comptes Publics qui rendra une décision fin septembre.

La Trésorerie de Bégard, forte de 5 agents, conseille, assure le suivi et l'exécution de 70 budgets pour le compte de 15 communes, 2 EHPAD et 3 syndicats. Ce sont 40 millions d'euros, tous budgets confondus, qui sont engagés, auxquels il faut rajouter 19 millions qui sont collectés dans cet important Centre des Finances Publiques.

Les activités seraient toutes transférées vers la Trésorerie de Guingamp, profitant qui plus est, de ne pas remplacer 3 des 5 agents qui vont partir à la retraite.

La charge de travail étant déjà plus que tendue à Guingamp, il va de soi que le service rendu va considérablement se dégrader, au détriment des petites communes notamment et, bien-sûr, au détriment de la population concernée. Eloignement géographique particulièrement pour les populations les plus fragilisées, pour le dépôt des régies, par

conséquent, une perte de temps considérable pour les agents de nos collectivités, des risques aggravés pour le transport des fonds…

Cette décision est injuste et inacceptable. C'est pourquoi le Conseil Municipal de Bégard, avec voix,

- **S'OPPOSE A NOUVEAU** contre la fermeture de la Trésorerie de Bégard qui a largement sa place sur le territoire et démontre au quotidien l'importance de son existence.

- **CONSIDERANT** que les communes ne peuvent pas être vidées de tous leurs services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux, garants de la bonne tenue des comptes publics,

- **CONSIDERANT** qu'il est indispensable de maintenir ces services autant pour les communes que pour les usagers et que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national,

- **CONSIDERANT** que la perte de ces services concourt à la désertification des communes rurales, et que l'Etat ne respecte pas ses engagements en matière de maintien des services publics en milieu rural,

- **DENONCE** d'une façon plus générale la manière dont est traité le monde rural, progressivement dépecé et vidé des services de proximité dont il a le besoin vital, écoles, postes et autres services , aujourd'hui encore la trésorerie de Bégard.

- **CONSTATE** que dans le contexte actuel il y a possibilité de récupérer autrement des masses d'argent bien plus conséquentes (fuites et évasions fiscales) plutôt que d'affaiblir une fois de plus le service public dans les territoires ruraux comme le nôtre.

- **EXIGE** l'abandon immédiat de ce projet néfaste pour les élus et agents des collectivités concernées mais aussi pour la population en général et les personnes fragilisées notamment.

- **EXIGE** le maintien des services publics de proximité.

Bvoline